



A. Slimani pose la première pierre du projet Oulad Ziane

Les confessions de la bande à Slimani

Comment on a pillé le Maroc

Par Abdellatif Mansour

L'affaire Laâfoua-Slimani ressemble au test du labyrinthe utilisé dans les laboratoires pour évaluer le sens de l'orientation des souris. Comme la pauvre souris qui mobilise tous ses stimuli instinctifs pour trouver la sortie, lorsqu'on plonge dans le dossier, on commence par s'y perdre, on est même, par moment, affolé face à des imbrications savamment montées, à des interférences soigneusement nouées, à un défilé de noms et un listing de responsabilités qui s'entremêlent à ne plus s'y retrouver. Tout se passe comme si les protagonistes de cette affaire voulaient en faire, de façon préméditée et méthodique, un nœud gordien absolument inextricable.

Un casse tête pour le plus chevronné des magistrats instructeurs. Le travail accompli par le juge Abdelhak Serhane et les enquêteurs de la BNPJ est titanesque. Une investigation minutieuse, à juste

titre pointilleuse ; aucun détail n'est négligé, aucun recoupement n'est sous-estimé, aucun rapprochement n'est ignoré, aucune confrontation n'est omise. Le produit, un modèle du genre, est volumineux. *Maroc Hebdo International* s'en est procuré une copie. En s'y aventurant, on entreprend un voyage dans une affaire d'un autre type, mais qui est en même temps prototype d'une époque où la politique et le business, à partir d'un poste d'autorité, publique, faisaient si bon ménage contre nature jusqu'à se confondre.

Ce qui aide dans cette expédition documentaire et permet de s'y retrouver en s'accrochant à des repères scandaleusement exemplaires, ce sont l'énormité des dépassements, la monstruosité des infractions et l'outrecuidance de leurs auteurs.

Rappel des faits. Mais rassurez-vous, on ne va pas vous ressasser ce que la presse a relaté sur une année d'instruction. Il

s'agit là d'une incursion discursive dans des documents officiels pour que nous comprenions, d'abord nous-mêmes, et pour vous donner à comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier.

Au commencement était un projet d'habitat social baptisé Oulad Ziane-Fouarat dont le maître d'œuvre était la commune des Roches Noires, avec un président, à partir de 1988, qui était également le maire de Casablanca, avant l'heure, jusqu'en 2000. Le nom de cet illustre personnage parcourt tous les PV de police, tous les comptes rendus des comparutions devant le juge d'instruction, toutes les pièces à charge présentées au tribunal. Son nom est devenu familier au commun des citoyens à travers le pays. Abdelmoughit Slimani pour bien le reciter.

Le projet est gigantesque : 31 immeubles, pour 661 appartements, sur une superficie de 8.160 m² et des bâtiments de service à Oulad Ziane: ain-

Ce n'est là qu'une facette d'un Maroc qui a longtemps été pris en otage par une pieuvre mafieuse qui le pressurait jusqu'à la moelle.

si que 18 logements et 54 boutiques à Fouarat. Une aubaine. L'appétit et la tentation de s'en servir à des fins personnelles est à la mesure de l'importance du chantier. Alléchant.

Deux personnages étrangers interviennent en premier : Jean Victor Lovat, entrepreneur suisse, et Mohamed Wahib, promoteur immobilier irakien. Chacun des deux a son histoire propre avec Abdelmoughit Slimani, contre qui ils portent plainte. La première affaire Slimani-Lovat sent le roussi.

Le premier demande au second de construire pour lui un hôtel à Agadir, le Tivoli, qu'il possèdera, en copropriété, avec son gendre et ministre d'État à l'Intérieur, Driss Basri. En contre-partie, il lui demande un service, prendre en charge la réalisation de quelques parties du chantier Oulad Ziane-Fouarat, qui n'ont pas été effectuées parce que des entrepreneurs ont failli à leurs engagements, dit-il. Dans la foulée, il lui suggère, avec une insistance entendue, de prendre des crédits et de lui remettre des chèques de garantie pour «service pas encore totalement rendu».

Lovat s'exécute. Il s'endette. Il se ruine. Il porte plainte. Mais il n'est pas, lui non plus, blanc comme neige. Celui par qui arrivera le scandale y est jusqu'au cou.

On apprendra par la suite que le Tivoli a été construit par l'argent originellement destiné au projet Oulad Ziane-Fouarat. Et que Slimani a versé 8 millions de Dh, pris sur le capital de ce projet, à la société Helvetica, appartenant à Lovat, à titre de reliquat partiel sur ce qu'il lui doit. Lovat, le plaignant, dans sa fuite en avant, n'est pas un enfant de chœur. Il connaissait les circuits de l'argent en circulation. Il était donc dans cette grosse magouille. Devant les enquêteurs de la BNPJ, Slimani s'embrouille. Les PV reflète son désarroi. Il s'emmêle les pinceaux sur des questions précises à propos de

chiffres également précis. Le plus désolant, c'est qu'il ne fait pas montre d'un grand courage. Au contraire, il se défait sur ses adjoints et l'ensemble de ses conseillers communaux. Le rapport récapitulatif de la BNPJ retiendra, qu'à ses dires, Driss Basri est son associé dans l'hôtel Tivoli d'Agadir. Entre autres. Ce qui n'est pas rien, non pas en volume financier, mais, bien plus grave, en termes d'abus de pouvoir pour enrichissement illicite.

Toujours est-il que le pot aux roses éclate dans toute sa puanteur. Apparaissent, alors, des hommes de paille et des intermédiaires dont on se doutait bien vu leurs signes extérieurs de richesse et leur arrogance dans l'exercice abusif de leur pouvoir.

Ce sont soit des entrepreneurs prête-noms, soit des facilitateurs haut placés, hommes liges de Driss Basri et, par ricochet, de son beau frère, Abdelmoughit Slimani.

Les auditions de la BNPJ et du juge d'instruction relèvent que les règles les plus élémentaires d'appels d'offres, de soumission et d'ouverture des plis n'ont pas été respectées. Les dés étant pipés, ce ne sont pas les moins disants, mais ceux qui n'ont rien dit parce qu'ayant le plus de dessous de table, qui ont eu les marchés. Les heureux bénéficiaires étaient donc connus d'avance. Un nom, parmi tant d'autres, campe le rôle d'anti-vedette, Boujemaâ Youssoufi. Né à Oran en 1954, il est propriétaire des sociétés SONATIBA, SOMEBI et EMBA, spécialisées dans le bâtiment, l'assainissement et la menuiserie. Toutes en difficultés, elles ont été réactivées en prenant part au gâteau

Slimani député. Le PV reflète son désarroi.

Oulad Ziane-Fouarat. Les confessions de Boujemaâ Youssoufi devant la BNPJ sont édifiantes. Il a reconnu qu'il entamait les travaux avant même que le conseil de la ville ne donne son accord pour l'octroi des marchés. Irrégularité extrême, il se passait des fois une année après l'ouverture des chantiers, avant qu'il ne reçoive une lettre officielle de désignation.

Pire, Boujemaâ Youssoufi avoue que deux sociétés à lui, SONATIBA et SOMEBI, ont empoché les montants des devis, placés à la BMCE, sans que les travaux n'aient jamais été effectués. Tous ces cadeaux, dont la générosité n'a d'égale que la délinquance criminelle dans l'exercice d'une fonction d'autorité, devaient avoir un prix. «La douloureuse» a été effectivement présentée à Boujemaâ Youssoufi, en 1991, lorsque l'ingénieur de la commune, Driss Almou, lui fait savoir que Abdelmoughit Slimani souhaitait le voir. Mais qu'il devrait amener des papiers à en-têtes, un paquet de chèques de ses différents comptes bancaires; le tout signé en blanc, ainsi que les ca-





Lovat: "Driss Basri était dans le coup".

chets de ses entreprises. Boujemaâ Youssoufi, la mort dans l'âme, accourt chez le beau frère de Driss Basri. Avait-il le choix ? Homme de cœur et d'une sensibilité extrême, Slimani prend sur lui, tout de même, d'expliquer à son obligé qu'il n'a exigé ce genre de garantie que par pure précaution et non par manque de confiance. Boujemaâ, ému, a dû avoir les larmes aux yeux. Vous aurez remarqué que, jusqu'à présent, aucun chiffre n'a été avancé. Ils sont mirobolants, aussi, nous vous faisons grâce de statistiques exhaustives à vous donner le vertige. Juste quelques exemples à titre indicatif. Les terrains sur lesquels devaient être bâtis les logements sociaux Oulad Ziane et Fouarat ont été d'abord évalués à 919.440,00, le 27/01/1987, avant d'être réévalués et comptabilisés pour 6.374.781,00 Dh, soit près de quatre millions de Dh de différence. Autrement dit, la bande à Slimani, après l'installation de celle-ci, a renchéri le social. Un social dont le capital a pro-

duit de la plus value, le tout détourné sans que rien, ou presque, ne soit réalisé.

Autres exemples concernant Boujemaâ Youssoufi. Deux de ses sociétés, SONATIBA et SOMEBI, la première a reçu à partir du 21/09/1992, 10.961.610,00 Dh en trois tranches et en l'espace de six mois ; la deuxième a bénéficié d'un règlement record, quatre jours à peine après le début des travaux, de 25.696.570,48 Dh, en plus d'une triple garantie bancaire de 1.059.659,20 Dh, 912.441,60 Dh et 2.029.824,72 Dh, versées sur le compte de la même société à la BMCE. Helvetica, elle, a obtenu, en mai 1995,

10.961.610,00 sur un total convenu de 17.861.981,00 Dh. Il y a donc un manque à gagner. En fait, il y a tout à gagner. Car rien, absolument rien, n'a été réalisé contre cette somme mirifique. La même Helvetica empochera entre 1996 et 2001, 20.085.560,00 Dh.

Arrêtons là les frais et l'égrenage des chiffres. Ils sont, en fait, beaucoup plus fastidieux. Mais cela vous donne déjà une idée sur l'ampleur de cette rapine organisée qui a fait main basse sur la ville.

Pour accomplir ce type de forfaits, même si cela se faisait à ciel ouvert et au vu et au su de tous, il fallait quelques supports intéressés. Il y en a eu, à commencer par les comptables, Al Mouassit Jilali, Mustapha Hicham, Bouaza Mouhachim ; Khalil Doghmi, Abdelkader Eddarii, ainsi

qu'un chargé du budget, Mohamed Mousafer. Ils ont tous été entendus et cités dans les PV de la BNPJ. Ils ont bien entendus une part de responsabilité directe dont il ne peuvent se décharger sur leurs donneurs d'ordres.

Il fallait aussi des architectes, pour que le grenouillage ait un habillage technique recevable. Il y en a eu deux principalement, Abdellatif Chraïbi et Abdenbi Al Amine Demnati.

Une affaire peut en cacher une autre. Celle qui se profile derrière Oulad Ziane-Fouarat concerne le siège de la commune de Aïn Sebaâ. Nous sommes toujours face au même plaignant, puisque c'est la société Helvetica, de Jean Victor Lovat, qui devait s'en charger pour un montant de 42.000.000,00 Dh. Sur cette somme devaient être défalqués 5% au profit de Lahcen Haïrouf, président de cette commune de 1983 à 1992, puis membre du conseil entre 1997 et 2003 ; ainsi qu'un pécule forfaitaire de deux fois 700.000,00 Dh pour Abdelaziz Laâfara, gouverneur de la préfecture de Aïn Sebaâ-Hay Mohammedi entre 1994 et 1999, et Abdelmoughit Slimani, président de la communauté urbaine de Casablanca.

Ce double bakchich devait être versé dès la signature du marché. Mais les jeux ne sont pas encore faits. Lahcen Haïrouf conseille à Lovat de ne pas

Le rapport récapitulatif de la BNPJ retiendra qu'à ses dires, Driss Basri est son associé dans l'hôtel Tivoli d'Agadir. Entre autres.

proposer plus de 14 millions de Dh pour être sûr de remporter le premier lot. Il suit son conseil, obtient gain de cause et tient parole. Partiellement. Il verse à monsieur le gouverneur «ses» 700.000,00 Dh. Et demande à Haïrouf et à Slimani de patienter, l'un pour "ses" 5% l'autre pour "ses" 700.000,00 Dh, le temps que le deuxième lot lui soit accordé. Entre temps,

il y eut changement de majorité et de président de la commune de Aïn-Sebaâ. Le deuxième lot sera accordé à une autre société. Corrupteur impénitent, Lovat aura tout de même le culot de

porter plainte pour «préjudice subi»(!). Jean Victor Lovat persiste, signe, recidive et déballe tout. Il accuse Abdelmoughit Slimani et Abderrahim Kanir, président de la SCTP (Société consolidée des travaux publics) de lui avoir demandé de leur fournir des factures fictives au nom de la SCTP. Motif de cette sollicitation frauduleuse, dit-il, Slimani avait besoin de liquidité pour couvrir le gouffre financier provoqué par lui dans le projet Oulad Ziane-Fouarat. Il ajoute que Driss Basri était dans le coup et que lui même, Lovat, a été menacé

Ce double bakchich devait être versé dès la signature du marché. Mais les jeux ne sont pas encore faits.

au cas où il refuserait d'obtempérer. Lovat, calculateur conciliant, joue le jeu. Il signe 41 factures fictives en rapport avec la SCTP. Pour honorer ces factures, la SCTP libelle cinq chèques, dont un pour Lovat, à titre de contre partie, pour un montant de 1.500.000,00 Dh. Les quatre autres chèques ont été blanchis en étant transformés en bons de caisse anonymes par Abdelhamid Belkora, adjoint de Kanir, dans la SCTP. Cette opération et d'autres similaires laisseront tout de même des traces qui apparaîtront lors

d'un contrôle comptable spécifique et d'un audit sur les aspects techniques du projet Oulad Ziane Fouarat. Deux mouvements suspects, l'un de 23.000.000,00 Dh, en 1998, l'autre de 2.000.000,00 Dh en 1999, ont été relevés et imputés à la SCTP. Abderrahim Kanir a été également accusé de fuite de devise, par le l'Office de changes, soit 6.853.761,00 Dh ; 6.485.647,00 Dh et 368.114,00 Dh. En définitive, ce n'est là qu'une facette d'un Maroc longtemps été pris en otage par une pieuvre mafieuse qui le pressurait jusqu'à la moelle. Ce Maroc-là est aujourd'hui en procès à tous les niveaux, délinquance économique et atteinte aux droits de l'homme. Ce Maroc-là, on n'en veut plus. □

Interview de Abdellatif Chraïbi, ingénieur du projet Ouled Ziane

“Slimani est le seul responsable”



• **Maroc Hebdo International** : Depuis quand êtes-vous interdit de quitter le territoire?

- **Abdellatif Chraïbi** : Je suis sous le coup de cette mesure injuste depuis le 2 août 2004.

• **MHI** : Pourquoi êtes-vous mis en cause dans l'affaire Slimani-Laâfara?

- **Abdellatif Chraïbi** : C'est le Bureau d'Études et d'Engineering de Casablanca (BETEC), dans lequel je travaille depuis 1985 en tant que directeur technique, qui a effectué la mission d'études et de suivi des travaux du projet Oulad Ziane-Al Fouarat, que j'ai supervisé tout au long de sa réalisation.

• **MHI** : Quelles sont les accusations

retenues contre vous ?

- **Abdellatif Chraïbi** : L'accusation porte sur la falsification des documents qui ont aidé à la dilapidation de deniers publics dans le cadre du projet Oulad Ziane.

• **MHI** : Que pensez-vous de cette accusation ?

- **Abdellatif Chraïbi** : Comme je l'ai démontré pendant les diverses phases de l'instruction, l'intervention du bu-

reau d'études, en général, et la mienne en particulier, ont contribué dans une large mesure à la réussite du projet, devenu aujourd'hui une réalité, contrairement aux accusations.

• **MHI** : Comment avez-vous remporté ce projet ?

- **Abdellatif Chraïbi** : C'est une commande que nous avons eue en 1988 par le biais d'une convention signée entre le ministère de l'Intérieur, la

Commune des Roches Noires, que présidait Abdelmoughit Slimani, et Mohamed El Aouli, directeur du BE-TEC. Au départ, le projet prévoyait 33 immeubles de 557 logements pour un montant prévisionnel de 195 millions de dirhams. Par la suite, une dérogation spéciale a été accordée au projet par l'Agence urbaine de Casablanca. Au lieu de R+4, il est passé à R+5 avec 668 logements au total. La valeur de la construction est donc passée à 280 millions de dirhams.

• **MHI : En quoi consistait exactement votre mission dans ce projet?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Dans tous les projets similaires, notre travail consiste à établir des études techniques sur la base des plans fournis par l'architecte qui aboutissent à la préparation des avants-projets sommaires, des avants-projets détaillés et, enfin, aux projets d'exécution. Il en a été ainsi pour ce projet. Sur la base des plans de l'architecte Amine Demnati, nous avons établi un budget que nous avons soumis à la Commune des Roches Noires. Après avoir approuvé ce budget, la commune a chargé notre bureau de préparer les appels d'offres pour l'attribution des différents lots composant le marché.

• **MHI : Avez-vous été associés à l'attribution des différents appels d'offres ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Non, jamais. Notre cabinet a été écarté lors de l'attribution des marchés bien que dans la convention, il soit stipulé que le cabinet assisterait le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises adjudicataires. Or, à ce niveau, notre bureau a été purement et simplement ignoré.

• **MHI : Pourquoi ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Je ne sais pas. Il faudrait peut-être poser la question à Abdelmoughit Slimani, qui a attribué les marchés. C'est lui le seul responsable de cette mise à l'écart.

• **MHI : Combien d'entreprises de construction ont été choisies ?**

- **Abdellatif Chraïbi**

: Dix au total. Elles couvrent tous les lots que comporte le marché, notamment les gros œuvres et les corps d'état secondaires (menuiserie, plomberie, etc.) Parmi les entreprises choisies, il y a lieu de citer l'entreprise EM-BA, de Boujemaâ Yousfi, et Helvetica, de Jean Victor Lovat. Ces deux entreprises ont remporté la plus grosse partie du projet, soit 60%. Le premier a remporté deux

marchés, l'un d'une valeur de 72,650 millions de dirhams et l'autre de 44,950 millions de dirhams. Ces deux marchés totalisent une somme de 117 millions de dirhams. Quant à l'entreprise de Jean Victor Lovat, elle a remporté un seul marché, pour une valeur de 52 millions de dirhams.

• **MHI : Comment avez-vous évalué ces entreprises ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : La plupart des entreprises n'avaient pas les qualifications requises. Elles étaient toutes inconnues de notre bureau. Le fait que nous n'ayons pas été associés à leur choix a compliqué notre travail plus tard, puisque des problèmes majeurs de coordination et de communication ont eu lieu entre notre cabinet et ces entreprises.

• **MHI : Quand les travaux ont-ils commencé ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Ils ont commencé en avril 1989.

• **MHI : Combien de temps a duré la construction ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Elle a duré presque 8 ans, car l'achèvement des travaux n'a eu lieu qu'en 1998, alors que, normalement, il devait se terminer au bout de deux ans.



Notre cabinet a été écarté lors de l'attribution des marchés.

• **MHI : Pourquoi avoir traîné 8 ans pour achever ce projet ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Encore une fois, c'est Abdelmoughit Slimani qui est la source des problèmes du projet. Le profil des entreprises retenues n'était pas en rapport avec l'importance du projet ; ceci, conjugué à la mauvaise gestion financière de l'opération, est pour beaucoup dans ce retard. La preuve en est que les honoraires du bureau d'études étaient réglés avec un retard d'une année, parfois. À l'heure actuelle, la Commune des Roches Noires doit au titre du projet une somme de 2 millions de dirhams, qui fait l'objet d'une plainte déposée au tribunal de première instance de Casa Anfa.

• **MHI : Quels sont vos arguments pour justifier cette somme ?**

- **Abdellatif Chraïbi** : Outre les raisons évoquées précédemment, il y a lieu de noter que les premières situations de travaux (décomptes) ont été payées par Slimani aux entrepreneurs à l'insu de notre bureau d'études et elles se chiffraient à 200 millions de dirhams. Le bureau d'études n'a eu connaissance de ces décomptes qu'au moment de l'établissement des notes d'honoraires, soit avec un décalage d'un an et demi. □

Propos recueillis par
Aïssa Amourag